

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 528 296

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 82 10395**

(54) Elément destiné à permettre la superposition de supports, notamment du genre casiers à bouteilles.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 B 73/00.

(22) Date de dépôt..... 15 juin 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 16-12-1982.

(71) Déposant : ATELIERS REUNIS. — FR.

(72) Invention de : Marc L. Joseph.

(73) Titulaire :

(74) Mandataire : Cabinet Tony-Durand,
22, bd Voltaire, 75011 Paris.

Demande de certificat d'utilité résultant de la transformation de la demande de brevet déposée le 15 juin 1982 (article 20 de la loi du 2 janvier 1968 modifiée et art. 42 du décret du 19 septembre 1979).

La présente invention a pour objet un élément destiné à permettre la superposition de supports, notamment du genre casiers à bouteilles.

On utilise couramment des supports dit "casiers à bouteilles", comportant chacun quatre montants d'angles verticaux reliés entre eux, à l'avant et à l'arrière, par différents dispositifs tels que traverses cambrées ou mailles, destinés à y placer des bouteilles. Les montants, qui présentent des sections en L, sont des tôles repliées 10 à 90° ou des fers cornières.

Certains de ces casiers ont une grande capacité, et leur hauteur est suffisante pour rendre inutile leur superposition. En revanche, il est souhaitable de pouvoir superposer d'autres casiers dont la hauteur est réduite et 15 par conséquent la capacité moins importante, afin d'éviter des pertes de place dans les celliers ou les caves.

L'invention a pour but de proposer une solution à ce problème, en réalisant un élément constitué par un profilé susceptible de venir coiffer par coulisser l'extrémité supérieure d'un montant d'un support inférieur, et 20 dans lequel peut venir s'emboîter l'extrémité inférieure du montant correspondant du support supérieur, ce profilé étant maintenu en place par appui sur un organe de liaison entre les montants du support inférieur.

25 L'élément selon l'invention se présente donc comme une sorte de douille à l'intérieur de laquelle peuvent venir coulisser les extrémités supérieures et inférieures de deux montants superposés.

Dans le cas où les montants présentent une 30 section en L, comme cela est fréquent dans les casiers à bouteilles, l'invention prévoit que l'élément est constitué par un profilé en L de section légèrement supérieure à celle des montants, et dont les bords sont repliés, en formant

avec les ailes contiguës un angle supérieur à 90°, par exemple 135 degrés environ.

Pour superposer deux supports, on utilise donc quatre éléments qu'on enfile sur les extrémités supérieures 5 des quatre montants du support inférieur. Il suffit ensuite d'emboîter les extrémités inférieures des quatre montants du support supérieur à l'intérieur des quatre éléments ainsi mis en place et soutenus par des traverses latérales de liaison des montants du support inférieur.

10 L'invention permet donc de superposer de façon extrêmement simple des supports tels que des casiers à bouteilles dont les montants ont une section en L, cet exemple n'étant toutefois évidemment pas limitatif.

D'autres particularités et avantages de l'invention 15 apparaîtront au cours de la description qui va suivre, faite en référence aux dessins annexés qui en illustre un mode de réalisation à titre d'exemple non limitatif.

- La figure 1 est une vue en perspective partielle éclatée de deux supports constitués par des casiers 20 à bouteilles et de quatre éléments selon l'invention, agencés pour permettre la superposition des deux casiers.

- La figure 2 est une vue de dessus partielle d'un montant supportant un élément selon l'invention.

On a représenté aux dessins la partie supérieure 25 d'un premier support constitué par un casier 1 à bouteilles, et la partie inférieure d'un second casier 2 similaire au premier, prêt à être superposé à celui-ci. Chaque casier 1, 2 comporte quatre montants verticaux 3, 4, 5, 6 constitués par des profilés à section en L (tôles repliées à 90° ou 30 fers cornière). Ces montants sont reliés à leurs extrémités supérieures et inférieures par des traverses latérales 7, 8, ainsi que, sur leur face avant et sur leur face arrière par des fils verticaux 9 et horizontaux 11, formant des grillages dans lesquels on peut introduire les 35 bouteilles horizontalement pour les stocker. Pour simplifier

le dessin, on n'a pas représenté la cambrure habituelle des fils ou traverses inférieures 11.

Le casier inférieur 1 est habituellement fixé au mur adjacent par des pattes latérales 10 repliées et 5 percées aux extrémités.

L'élément prévu par l'invention pour permettre la superposition des casiers 1 et 2 est constitué par un profilé en L 12, dont la section est légèrement supérieure à celle des montants 3, 4, 5, 6. Les ailes 12a, 12b 10 pliées à 90° de l'élément 12 sont complémentairement prolongées chacune par un bord 13 replié par rapport à l'aile contiguë d'un angle A supérieur à 90°, par exemple de 135° comme visible à la figure 2.

Chaque élément 12 se présente donc sous la 15 forme d'une cornière dont les ailes 12a, 12b ont une largeur d légèrement supérieure à la largeur des ailes correspondantes des montants 3, 4, 5, 6, comme on le voit clairement à la figure 2, et qui sont prolongées par des bords 13 convenablement pliés par rapport aux ailes 12a, 20 12b.

D'autre part, la longueur l de chaque élément 12 est légèrement inférieure à la distance existant entre les traverses supérieures 11a du casier inférieur 1, et les traverses inférieures 11b du casier supérieur 2 25 lorsque ce dernier est superposé sur le casier 1.

Pour procéder à la superposition des casiers 1 et 2, on enfile donc un élément 12 successivement sur les extrémités supérieures des montants 3, 4, 5, 6, ces éléments 12 emprisonnant les extrémités des montants grâce 30 à leurs bords pliés 13, et prenant appui sur les traverses supérieures 11a. Les extrémités supérieures des montants s'étendent sur à peu près la moitié de la longueur l des éléments 12, et il suffit alors d'introduire les extrémités

inférieures des quatre montants 3, 4, 5, 6 du casier supérieur 2 à l'intérieur des quatre éléments correspondants 12, dans lesquels ils coulissent jusqu'à venir en appui sur les sommets des montants du casier 1. Les éléments 12 guident le coulissemement des quatre pieds des montants supérieurs lors de la mise en place de ceux-ci sur le casier 1.

On notera que les éléments 12 ne supportent pas la charge du casier supérieur 2, qui est répartie uniquement sur les quatre montants inférieurs 3-6.

La superposition de deux supports tels que les casiers à bouteilles 1 et 2 grâce aux éléments 12 prévus par l'invention est donc extrêmement simple et commode.

Les éléments 12 peuvent être soit formés en tôle, soit injectés en matière plastique, et permettent avantageusement la superposition des casiers sans aucun vissage ni soudure.

L'invention n'est pas limitée à la forme de réalisation décrite et peut comporter des variantes d'exécution. Ainsi il est évident que les bords pliés 13 peuvent former avec les ailes contiguës 12a, 12b des angles variables, mais au moins égaux cependant à 90°, afin de retenir effectivement la pièce 12 sur les montants correspondants.

D'autre part, dans le cas où les supports, qui peuvent ne pas être des casiers à bouteilles mais par exemple des rayonnages susceptibles de recevoir des objets divers, présentent des montants dont les sections sont différentes de celles d'un L, par exemple en U, l'élément de superposition selon l'invention a une section en U avec les extrémités des branches du U repliée l'une vers l'autre d'au moins 90°. Un tel élément permet donc d'exécuter la superposition de deux supports dans les mêmes conditions que dans l'exemple décrit ci-dessus.

REVENDICATIONS

1 - Elément destiné à permettre la superposition de supports notamment du genre casiers à bouteilles, comportant des montants d'angle verticaux (3-6) reliés entre eux, caractérisé en ce qu'il est constitué par un 5 profilé (12) susceptible de venir coiffer par coulissemement l'extrémité supérieure d'un montant (3, 4, 5, 6) d'un support inférieur (1) et dans lequel peut venir s'emboîter l'extrémité inférieure du montant correspondant du support supérieur (2), ce profilé (12) étant alors maintenu en place par appui 10 sur un organe de liaison (7) entre les montants (3,6 ;4,5) du support inférieur (1).

2 - Elément selon la revendication 1, adapté pour coiffer des montants (3,4,5,6) à section en L de casiers par exemple à bouteilles, reliés à leurs extrémités par des 15 traverses latérales (7, 8), caractérisé en ce qu'il est constitué par un profilé (12) en L de section légèrement supérieure à celle des montants (3, 4, 5, 6) et dont les bords (13) sont repliés en formant avec les ailes contiguës (12a, 12b) un angle (A) supérieur à 90 degrés par exemple 20 de 135 degrés environ, afin d'emprisonner les extrémités inférieure et supérieure superposées des montants (3-6) des casiers (1,2).

3 - Elément selon la revendication 2, caractérisé en ce que la longueur (l) de celui-ci est légèrement 25 inférieure à la distance entre la traverse supérieure (11a) du casier inférieur (1) et la traverse inférieure (11b) du casier supérieur (2).

